



Extrait du Plan directeur communal

Objectifs, principes & mesures et cartes de synthèse du PDCom



Le document complet du Plan directeur communal ainsi que le rapport de consultation sont disponibles en scannant le QR code ci-dessous :



ou au lien suivant :

<https://partage.vevey.ch/nextcloud/index.php/s/HW4oBo3fgcBpiRx>

Le texte en rouge correspond aux modifications apportées suite à la consultation publique.

AMÉNAGEMENT, URBANISME, PAYSAGE & ENVIRONNEMENT

urbaplan

Camille Leviel, Simon Chevalley

avenue de Montchoisi 21

1006 Lausanne

tél. +41 21 619 90 90

www.urbaplan.ch

certifié iso 9001:2015

MOBILITÉ

Transitec

Florian Meyer, Sophie Douziech

avenue Auguste-Tissot 4

1006 Lausanne

tél. +41 21 652 55 55

www.transitec.net

AXES & TRANSVERSALITÉ

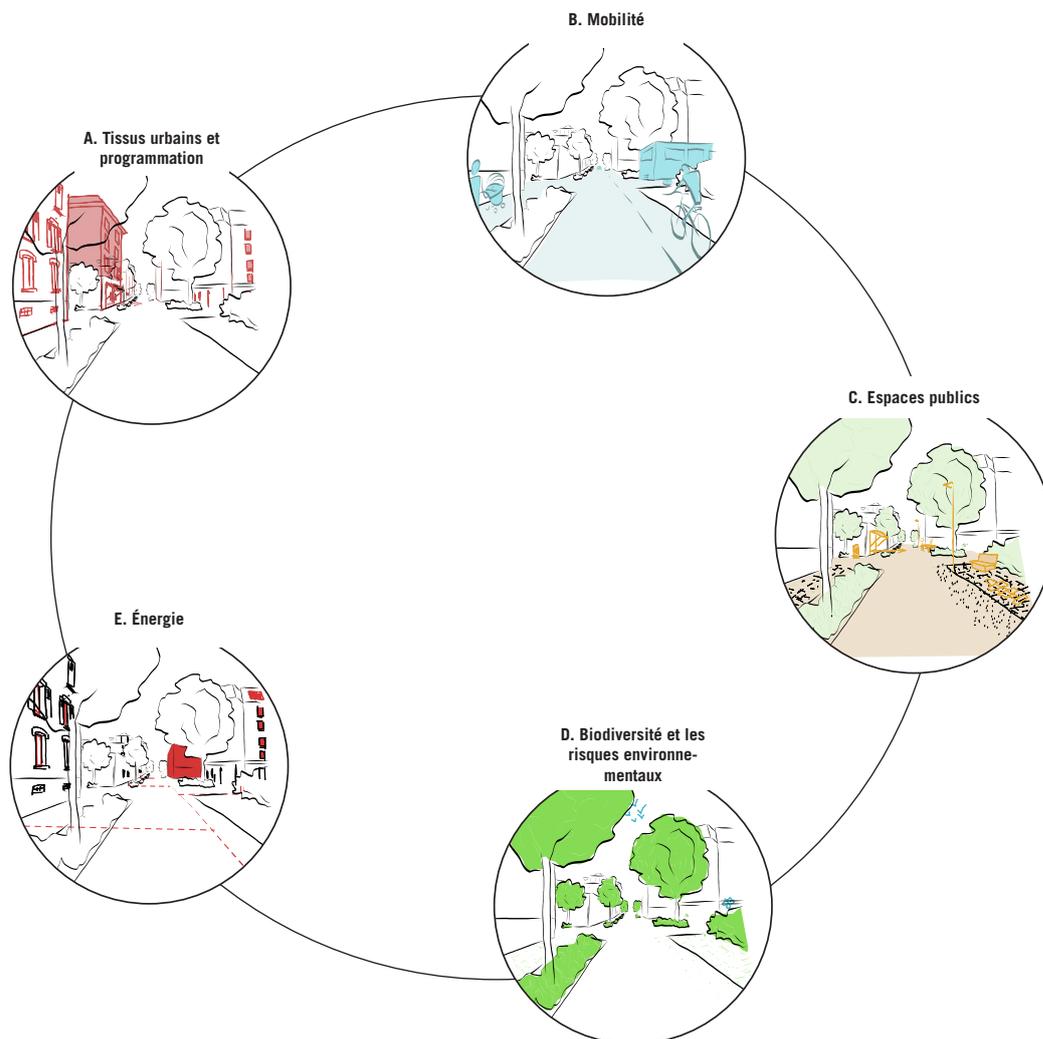
Le projet de territoire pour la commune de Vevey s'appuie sur une **approche holistique de l'aménagement**.

Il se concrétise en **cinq axes** pour faciliter la définition et l'application du PDCoM. :

- > les tissus urbains et la programmation
- > la mobilité
- > les espaces publics
- > la biodiversité et les risques environnementaux
- > l'énergie

Ces différents axes fonctionnent en **synergie**.

La participation est un des enjeux transversaux qui doit être intégré le plus possible à travers les projets communaux. En effet, l'expertise et le vécu des Veveysans et Veveysanes sont précieux pour le bon développement futur des espaces publics et privés, et plus généralement, pour l'amélioration du cadre de vie offert par la commune.

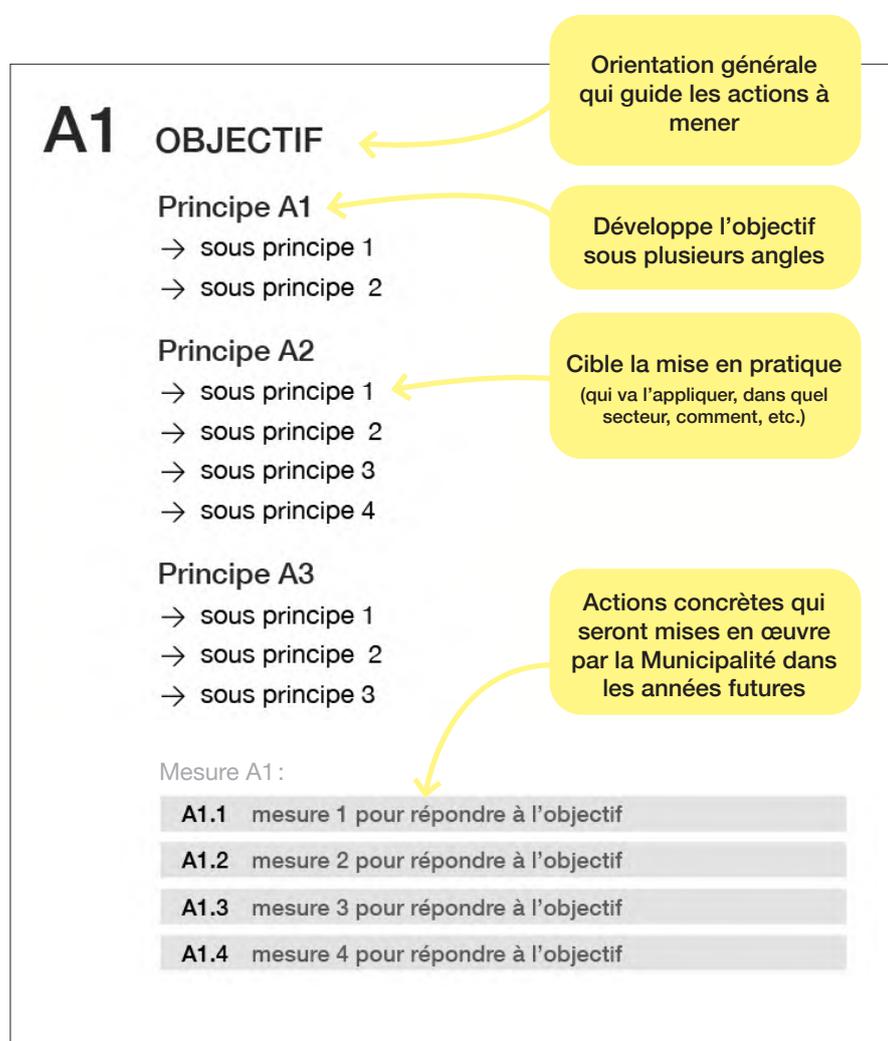


CLÉS DE LECTURE

Suite à l'état des lieux et à la mise en avant des enjeux, plusieurs **objectifs** sont définis pour chaque axe.

Les objectifs rassemblent des **principes généraux**, déclinés en sous-principes. Ces derniers sont autant relatifs à une précision de localisation qu'à un approfondissement thématique du propos.

Les **mesures** proposées en conséquence fonctionnent comme un carnet de route opérationnel pour la mise en œuvre de ces principes. Elles sont regroupées à la fin de chaque objectif.



SYNTHÈSE THÉMATIQUE

A. Tissus urbains et programmation 47

- A1 Renforcer l'identité morphologique et paysagère des quartiers et cadrer leur évolution _____ 63
- En Vieille-Ville
 - Au sein des îlots composites de Plan-Dessus
 - Au sein des tissus bâtis hétérogènes
 - Au sein des tissus de villas urbaines et de petits immeubles collectifs non contigus
 - Des secteurs à fort potentiel d'évolution
 - Mise en valeur des témoins de l'histoire des quartiers
 - Protection des arbres majeurs et des jardins dignes d'intérêt
 - Aménagement attractif des espaces ouverts privés d'usage collectif
- A2 Viser une répartition programmatique équilibrée _____ 64
- Un pôle d'activités tertiaires autour de la gare
 - Des secteurs mixtes mêlant commerces, services, activités tertiaires, artisanales et habitat
 - Des activités secondaires à maintenir dans le centre urbain
 - Des polarités de services dans les quartiers résidentiels
 - Des activités en lien avec les espaces publics
- A3 Garantir un niveau d'infrastructures éducatives, sportives et culturelles adapté à l'évolution des besoins _____ 65
- Entretien et adaptation des sites d'équipements scolaires, parascolaires et sportifs existants
 - Des secteurs stratégiques pour l'implantation de nouveaux équipements publics
 - Facilitation des projets de diffusion et de création culturelle
- A4 Favoriser un habitat accessible à tous-tes _____ 66
- Des logements d'utilité publique au sein des quartiers
 - Des coopératives au sein des quartiers
 - Des équipements en faveur de la mobilité durable et de la vie de quartier

B. Mobilité 69

- B1 Appliquer le changement de paradigme _____ 82
- Établissement de projets de réaménagement de rues et d'espaces publics en mettant en avant les modes durables, dans l'ordre: piéton, vélo, transports publics et transports individuels motorisés
- B2 Renforcer les mobilités actives _____ 82
- Amélioration de la qualité des axes structurants pour les modes actifs
 - Connexion des cheminements au sein et entre les quartiers
 - Intégration des entités paysagères fortes aux cheminements de mobilité active
 - Sécurisation des itinéraires de mobilité active pour tous les usager-ère-s
 - Incitation au développement de l'usage des mobilités actives
- B3 Tendre vers un niveau de service de qualité optimale pour les transports publics urbains _____ 83
- Amélioration de la desserte des quartiers et communes le nécessitant
 - Garantie du confort des usager-ère-s
- B4 Organiser et conditionner le trafic des transports individuels motorisés et des livraisons _____ 84
- Hierarchisation du réseau de transport individuel motorisé
 - Qualification et modération du réseau routier au sein des poches urbaines
 - Régulation des livraisons à l'échelle de la commune
- B5 Maitriser l'offre en stationnement public et privé _____ 84
- D'une logique d'offre répondant à la demande à une logique d'offre maitrisant la demande
 - Garantie d'alternatives à la voiture individuelle pour des usages ponctuels
- B6 Affirmer le rôle clé du secteur gare comme pôle structurant _____ 85
- Transbordements facilités entre les différents réseaux de transport et sécurisation des différents modes

C. Espaces publics 89

- C1 Régénérer le réseau d'espaces publics _____ 106
- Augmentation de la couverture végétale et du taux de canopée
 - Augmentation de la perméabilité des sols
 - Une attention particulière à l'interface public/privé
 - Un éclairage public harmonieux
 - Capacité d'appropriation collective de «l'espace-rue»
 - Répartition équitable et généreuse de petits équipements de commodités sur tout le réseau d'espaces publics
- C2 Consolider l'offre en espaces publics de loisirs et de délasserment _____ 108
- Caractérisation des places majeures
 - Caractérisation des parcs majeurs
 - Réalisation de nouveaux espaces publics majeurs
 - Amélioration de l'offre en espaces de loisirs de quartier
 - Valorisation des préaux d'écoles

C3	Améliorer la marchabilité _____	108
	 Mise en place de nouveaux franchissements des voies CFF et de la Veveysse	
	 Requalification des franchissements existants	
	 Amélioration de l'accessibilité au plateau de Charmontey	
	 Requalification des seuils urbains	
C4	Affirmer les séquences paysagères des rives du lac et de la Veveysse _____	109
	 Requalification des rives longeant le siège de Nestlé (a)	
	 Mise en valeur du delta de la Veveysse (b)	
	 Renforcement de l'attractivité de la promenade le long des quais (c)	
	 Affirmation d'une polarité portuaire (d)	
	 Au sein de Plan-Dessus (e)	
	 Le long du Campus des Crossets (f)	
	 Au sein de l'aire forestière (g)	
C5	Promouvoir la santé en ville _____	110
	 Des installations sportives ludiques, polyvalentes et inclusives	
	 Des parcours de promenade	

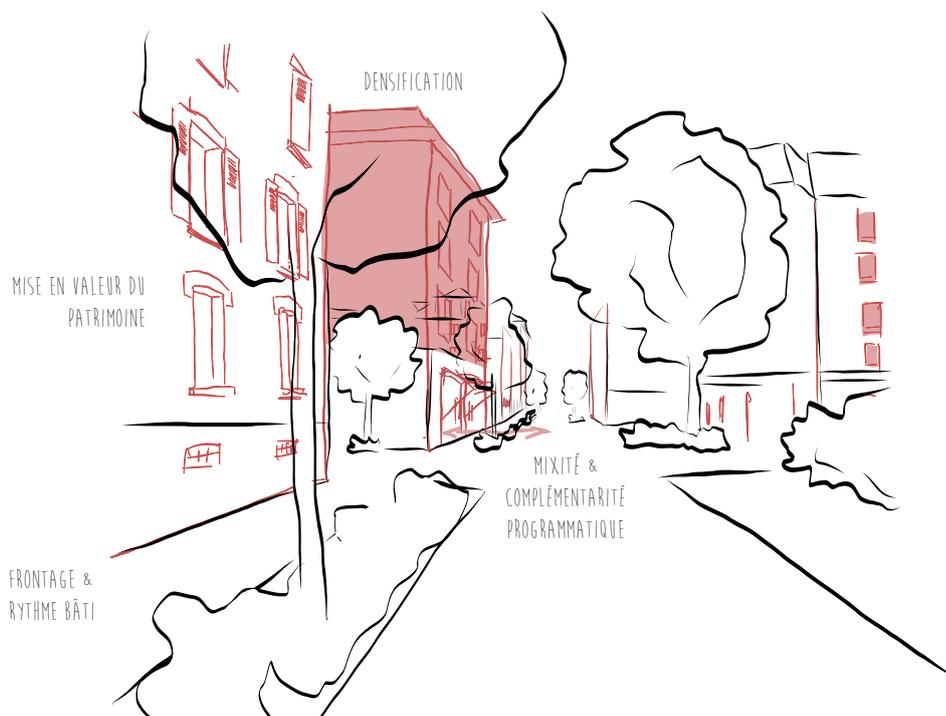
D. Biodiversité et risques environnementaux **113**

D1	Améliorer Les milieux naturels et Les paysages _____	121
	 Qualité des eaux du lac et des cours d'eau	
	 Renaturation des rives du lac et des cours d'eau	
	 Maintien de l'aire forestière	
D2	Renforcer la biodiversité et le rôle de régulateur climatique des espaces publics _____	121
	 Extensification de milieux existants en faveur de la biodiversité	
	 Maximisation de la perméabilité du sol et si besoin de la rétention	
	 Augmentation quantitative et qualitative de l'arborisation	
D3	Encourager de bonnes pratiques environnementales au sein des espaces privés _____	122
	 Haute valeur biologique des espaces ouverts au sein des quartiers d'habitats collectifs et la mise en place d'installations pédagogiques	
	 Information et sensibilisation des propriétaires privés sur les bonnes pratiques et les usages	
	 Maximisation des surfaces perméables et potentiellement de la rétention	
	 Traitement approprié des toitures	
D4	Préserver et valoriser les sols _____	123
	 Gestion rationnelle des sols afin de limiter les impacts en surface	
	 Gestion durable des matériaux d'excavation	
	 Prise en compte des sites pollués	
	 Pérennisation des surfaces agricoles et viticoles	
D5	Protéger la population et les biens des risques naturels et technologiques _____	124
	 Prise en compte des dangers naturels et en particulier ceux liés au dérèglement climatique.	
	 Prise en compte des dangers d'accidents majeurs	
	 Prise en compte des rayonnements non ionisants	
D6	Réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air _____	124
	 Protection contre le bruit routier et ferroviaire	
	 Réduction des nuisances à la source.	

E. Énergie **127**

E1	Diminuer la consommation énergétique du territoire _____	134
	 Amélioration énergétique des bâtiments	
	 Conception bioclimatique des constructions	
	 Développement de quartiers durables pour chaque nouveau projet d'importance	
	 Réduction de la consommation électrique liée l'éclairage	
E2	Limiter l'énergie grise et l'empreinte matérielle du parc bâti _____	135
	 Établissement de pesées d'intérêts intégrant l'énergie grise pour choisir entre remplacement et rénovation d'un bâtiment	
	 Conception optimale des bâtiments, des espaces extérieurs et anticipations des cycles de vies des matériaux	
E3	Améliorer l'approvisionnement en énergie renouvelable des besoins en chaleur du territoire _____	136
	 Extension du réseau thermique CAD-Gilamont	
	 Développement d'un réseau thermique CAD à proximité du lac	
	 Valorisation des réseaux thermiques existants à proximité ou développement de nouveaux réseaux spécifiques	
	 Développement de petits réseaux thermiques de quartier en fonction des opportunités et de systèmes de production de chaleur individuels renouvelables	
	 Sur tout le territoire, pour tout bâtiment existant non adapté au raccordement à un des réseaux thermiques ou pour toute nouvelle construction, incitation à l'installation de systèmes de production de chaleur individuels renouvelables	
E4	Promouvoir une production et une consommation d'électricité renouvelable et locale _____	137
	 Incitation à la construction d'installations solaires photovoltaïques et à l'autoconsommation	
	 Développement d'une centrale de turbinage des eaux de la Veveysse	
E5	Jouer un rôle d'exemplarité en tant que collectivité publique _____	138
	 Traitement des projets de la Ville avec les plus hautes exigences en termes d'efficacité énergétique et de production/consommation d'énergie renouvelable	

A. Tissus urbains et programmation



Enjeux

Le territoire veveysan est constitué de quartiers aux **caractéristiques différenciées**: certains quartiers présentent une mixité programmatique forte tels que la Vieille-Ville, les quartiers Plan-Dessus et Plan-Dessous. D'autres quartiers comme Charmontey affirment une plus grande «tranquillité résidentielle», accentuée par une forte présence végétale au sein des jardins privés, tout en offrant des petites polarités de services et commerces.

L'enjeu général n'est pas d'uniformiser la répartition des emplois, des services et équipements, mais de valoriser la **complémentarité** des quartiers et d'affirmer des ambiances distinctes, tout en assurant un **niveau d'équipement et de service suffisant** sur le territoire, en coordination avec les

perspectives de croissance démographique.

Afin de définir les principes d'évolution du tissu bâti dans le respect de l'existant, une **compréhension des caractéristiques et qualités intrinsèques est proposée à travers l'identification de « familles morphologiques »**.

Le Plan directeur établit les principes structurants quant à la **consolidation des caractéristiques** du tissu bâti actuel et de son **potentiel d'amélioration qualitative et de densification**. Ces principes constituent un **socle commun d'ambitions** pour la révision des différents PA.



A1 RENFORCER L'IDENTITÉ MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DES QUARTIERS ET CADRER LEUR ÉVOLUTION



En Vieille-Ville

- Cadrage des conditions de transformation des bâtiments existants pour éviter leur dénaturer tout en permettant leur rénovation



Au sein des îlots composites de Plan-Dessus

- Maintien de la diversité architecturale au sein des îlots
- Maintien d'une hauteur moyenne des constructions de R+3+attique ou toiture habitable (étudier l'opportunité d'implanter des bâtiments plus élevés aux articulations urbaine majeures)
- Végétalisation des cœurs d'îlots et mutualisation des espaces à l'échelle du voisinage
- Porosité des cœurs d'îlot vers l'espace public
- Ouverture sur le paysage des îlots situés surtout sur la partie Est-Veveysse du quartier Plan-Dessus
- Examen du potentiel de densification dans le respect des caractéristiques du quartier, notamment le patrimoine



Au sein des tissus bâtis hétérogènes

- → Renforcement de la lecture des axes structurants à travers des sections de fronts bâtis continus
- - - → Maintien de perméabilités visuelles et d'une perception variée du paysage urbain à travers les fronts bâtis non continus
- Requalification des espaces de transition entre les domaines privés et publics le long des axes structurants
- → Création de continuités piétonnes à l'intérieur des espaces construits
- Valorisation des espaces collectifs de voisinage de manière à augmenter les possibilités d'appropriation par les habitant·e·s
- Examen du potentiel de densification dans le respect des caractéristiques du quartier, notamment le patrimoine.



Au sein des tissus de villas urbaines et de petits immeubles collectifs non contigus

- Maintien des perméabilités visuelles entre les constructions
- Valorisation des espaces verts privatifs et semi-privatifs
- Examen du potentiel de densification diffus et progressif dans le respect des caractéristiques du quartier, notamment le patrimoine



Des secteurs à fort potentiel d'évolution

- Établissement de projets s'inscrivant dans une compréhension élargie des enjeux urbains, paysagers et de mobilité
- Élaboration de principes directeurs spatiaux et programmatiques en concertation avec les riverain·ne·s et acteurs locaux (commerçant·e·s, association, usager·ère·s...)
- Maintien d'une latitude de conception architecturale au sein de ces espaces d'articulation spatiale (les gabarits bâtis peuvent se distinguer du tissu bâti « ordinaire »)



Mise en valeur des témoins de l'histoire des quartiers

- Cadrage de la transformation des objets classés, inscrits à l'inventaire ou notés au recensement architectural pour permettre l'évolution de leurs fonctions sans dénaturer leur substance
- En cas de réaffectation, prioriser des programmes ouverts au public au sein de ces bâtiments

Protection des arbres majeurs et des jardins dignes d'intérêt

- Prise en compte des objectifs de sauvegarde pour chaque projet de construction/rénovation

Aménagement attractif des espaces ouverts privés d'usage collectif

- Développement d'espaces collectifs généreux et d'aménagements qualitatifs permettant une programmation polyvalente et intergénérationnelle
- Limitation stricte du stationnement de surface au sein des espaces extérieurs privés
- Maximisation de l'arborisation et de la végétalisation
- Lors de la requalification d'espaces existants, conception des aménagements en concertation avec les habitant·e·s

Mesures A1

A1.1 Mettre à jour l'affectation communale à travers la réalisation de PA sectoriels

A1.2 Établir une vision directrice sur le secteur « Entrée de ville Ouest »

A1.3 Établir une vision directrice sur le secteur « Entrée de ville Est - Providence »

A1.4 Réaliser un relevé des arbres majeurs et des jardins dignes d'intérêt sur l'entier du territoire communal

Définition d'objectifs de sauvegarde à intégrer aux Plans d'affectations

A1.5 Réaliser un relevé du patrimoine bâti sur l'entier du territoire communal

Définition d'objectifs de sauvegarde à intégrer aux Plans d'affectations

A2 VISER UNE RÉPARTITION PROGRAMMATIQUE ÉQUILIBRÉE

■ Un pôle d'activités tertiaires autour de la gare

- Recherche d'une complémentarité entre les activités développées autour de la gare vis-à-vis de celles proposées en Vieille-Ville et les autres quartiers tels que Plan-Dessous et Plan-Dessus
- Renforcement des activités tertiaires proches de la gare (services, hôtellerie, commerces, sièges administratifs, recherche-développement, services de santé, etc.)

|||| Des secteurs mixtes mêlant commerces, services, activités tertiaires, artisanales et habitat

- Maintien et renforcement d'une diversité d'activités (commerces, services, équipements de proximité, artisanat compatible avec le logement)
- Porter une attention particulière sur les activités en rez-de-chaussée et leur dialogue avec l'espace public

■ Des activités secondaires à maintenir dans le centre urbain

- Maintien des activités secondaires au nord des Bosquets
- Maintien des activités secondaires au sud de Gilamont
- Revalorisation des secteurs d'activités secondaires le long des voies CFF derrière l'avenue Général-Guisan
- Garantie d'une réserve pour le développement d'activités secondaires dans le secteur Cour-aux-Marchandises



Des polarités de services dans les quartiers résidentiels

- Implantation renforcée de commerces alimentaires d'appoint et de services de proximité
- Repenser les espaces publics pour répondre aux usages spécifiques du quartier

Des activités en lien avec les espaces publics



- Valorisation de la composante culturelle et événementielle des espaces publics significatifs au sein des quartiers
- Réalisation d'une programmation spécifique des rez-de-chaussée (équipements culturels, services, terrasses...) permettant de renforcer l'attractivité et la vocation de délasserment des rives du lac et de la Veveysse

Mesures A2

S Mise en place à travers les Plans d'affectations (*mesure A1.1*)

S Les cahiers des charges des projets de requalification des espaces publics concernés doivent intégrer les objectifs d'activation des rez-de-chaussée et la dimension événementielle. Voir axe C. *Espaces publics*

A3 GARANTIR UN NIVEAU D'INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES ADAPTÉ À L'ÉVOLUTION DES BESOINS



Entretien et adaptation des sites d'équipements scolaires, parascolaires et sportifs existants

- Rénovation des bâtiments existants (assainissent énergétique, mise aux normes, mise en adéquation avec l'évolution des usages...) et évaluation de leur potentiel de densification
- Rénovation des espaces extérieurs (voir principes «Valorisation des préaux d'écoles», page 108)



Des secteurs stratégiques pour l'implantation de nouveaux équipements publics

- Étude de l'opportunité d'implanter de nouveaux équipements publics
- Étude et acquisition de nouvelles réserves foncières par des conventions et accords avec les propriétaires pour les secteurs en mains privées

Facilitation des projets de diffusion et de création culturelle

- Recueil des besoins des milieux culturels (associations, fondations, collectifs, artistes)
- Établissement d'une stratégie de réponse aux besoins identifiés :
 - location d'espaces vacants au sein des bâtiments communaux
 - mise en relation avec des propriétaires disposant d'espaces vacants
 - création de nouvelles surfaces lors du développement de projets de construction à travers des conventions de développement avec les propriétaires
- Mise en place de conditions d'utilisation facilitées des locaux vacants pour des associations culturelles et des artistes

Mesures A3

S Mise en place à travers les Plans d'affectations (*mesure A1.1*)

A3.1 Lancer des études visant la mise en adéquation des sites scolaires, parascolaires et sportifs existants avec les besoins quantitatifs « pré-2035 » et qualitatifs identifiés

A3.2 Lancer une étude multicritère permettant de définir le site stratégique préférentiel pour l'accueil des besoins scolaires, parascolaires et sportifs « post-2035 »

A3.3 Acquérir de nouveaux biens-fonds sur les secteurs stratégiques

A3.4 Établir un règlement sur l'utilisation temporaire d'espaces vacants et faciliter la mise en relation entre les espaces et les porteurs de projets culturels



A4 FAVORISER UN HABITAT ACCESSIBLE À TOUS·TES

Des logements d'utilité publique au sein des quartiers

- Mise en place de quotas de logements d'utilité publique (LUP) par catégorie et selon les quartiers (logements à loyer modéré, logements protégés, logements pour étudiants, logements adaptés pour personnes âgées, logements à loyer abordable)

Des coopératives au sein des quartiers

- Promotion de logements coopératifs innovants et participatifs

Des équipements en faveur de la mobilité durable et de la vie de quartier

- Des locaux vélos de plain-pied, en plus du respect des normes VSS pour l'installation, l'équipement et le dimensionnement de ceux-ci
- Des locaux communs de plain-pied, en plus des locaux vélos, pour le stockage des poussettes, du mobilier et des jeux extérieurs partagés. Garantie d'un dimensionnement généreux de ces espaces
- Pour les projets d'ensembles de logements, favoriser la mise en place d'un espace commun polyvalent pour la vie associative en fonction des besoins identifiés des quartiers

Mesures A4

A4.1 Établir et appliquer une étude « Politique de l'habitat »

A4.2 Définir les taux minimums de LUP et leur type au sein des quartiers

A4.3 Acquérir de nouveaux biens-fonds (terrains ou logements) via le droit de préemption ou par achat/vente directe

S Mise en place à travers les Plans d'affectations (*mesure A1.1*)



Tissus urbains & programmation

Tissus urbains

- Tissu de la Vieille-Ville & faubourgs
- Tissus denses et variés
- Tissu de villas et collectifs non contigus / Potentiel de densification à approfondir
- Secteur nécessitant l'établissement d'un plan d'ensemble

Espaces ouverts privatifs et relation à l'espace public

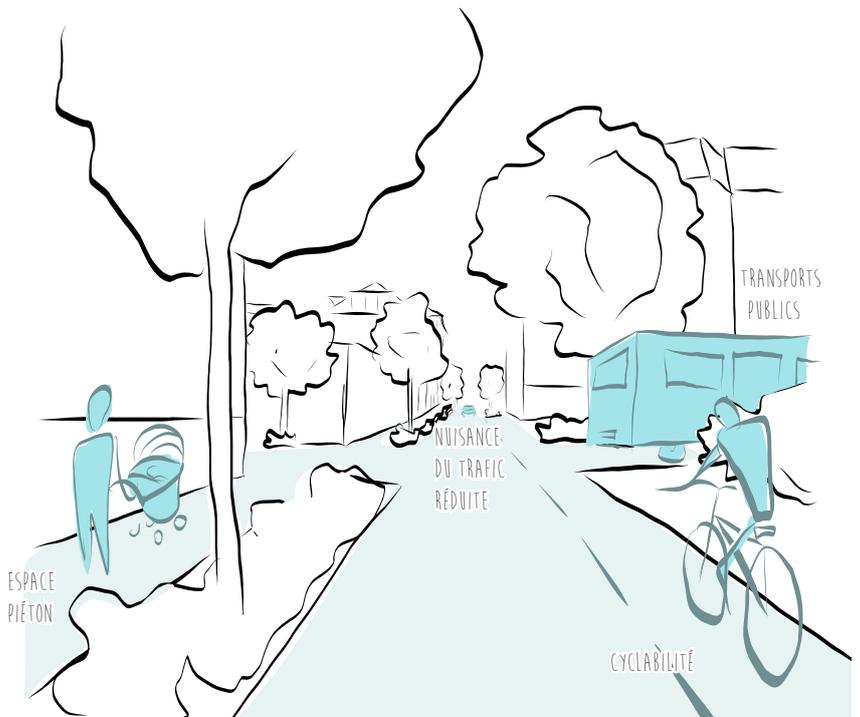
- Espace ouvert d'usage collectif / principe de coordination des aménagements entre parcelles et prédominance végétale
- Front continu marquant l'espace public
- Front discontinu offrant des espaces ouverts de transition avec l'espace public
- Continuité piétonne à créer

Vocations & polarités

- Pole d'activités tertiaires
- Mixité programmatique importante (commerces, services, activités et résidentiel)
- Secteurs / bâtiments dédiés aux activités
- Secteur d'équipements scolaires, parascolaires et sportifs principaux
- Site privilégié pour l'implantation de nouveaux équipements publics
- Polarité relais de quartier
- Rez-de-chaussée d'activités se déployant sur l'espace public

NB: Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

B. Mobilité



Enjeux

Le contexte depuis les dernières planifications a sensiblement évolué. L'augmentation constante du nombre d'habitant·e·s a participé à une demande toujours plus forte en matière de déplacements. La vision de la gestion des mobilités urbaines a également pris un tournant essentiel, questionnant la place majoritaire des transports individuels motorisés dans les répartitions modales des déplacements. **La notion de qualité de vie urbaine passe aujourd'hui par le développement indispensable des réseaux piétonniers et cyclables.**

Ce document-cadre s'insère dans une forte période de transition en matière de gestion des mobilités et des déplacements urbains. Il est ainsi nécessaire qu'il affirme des ambitions permettant de **structurer les différents modes en transports entre eux, mais aussi de les répartir sur le territoire en questionnant leurs rapports.**

Les **mobilités durables (piétons, vélos et transports publics) se doivent notamment d'être mises en avant et soutenues par des mesures décisives.** Vevey, par sa situation aussi bien géographique que culturelle, représente le territoire idéal pour appuyer ce tournant dans les habitudes de déplacement.

Différents principes permettent d'assimiler pleinement cette nouvelle politique multimodale au territoire. Le premier repose dans l'**appui assumé des mobilités durables et l'incitation au report modal.** Ceci amène également à une prise de conscience de l'importance de l'**intermodalité.** Cette différence des modes suggère un **partage plus équitable** de l'espace public entre tous les usager·ère·s. Finalement, la **diversité des usager·ère·s**, selon leur type (actif, loisir, etc.) et selon leurs particularités (sénior, PMR, écoliers, etc.) **est également spécifiquement intégrée aux planifications.**



B1 APPLIQUER LE CHANGEMENT DE PARADIGME

Établissement de projets de réaménagement de rues et d'espaces publics en mettant en avant les modes durables, dans l'ordre : piéton, vélo, transports publics et transports individuels motorisés

Mesures B1

B1.1 Élaborer un plan des réseaux de mobilité à l'échelle de ville prenant en compte autant les mobilités actives que les TP et enfin les TIM et déterminer les poches à réserver aux modes actifs et les liaisons à assurer entre ces poches

B2 RENFORCER LES MOBILITÉS ACTIVES

Amélioration de la qualité des axes structurants pour les modes actifs

- Réalisation d'aménagements confortables, sécurisés et performants sur les axes structurants du réseau de mobilité active
- Renforcement de la connexion entre les axes structurants et avec les pôles majeurs de la Ville (Place de la Gare, Place du Marché, Giratoire de Bergère, Entre-deux-Villes)
- Amélioration du franchissement des axes routiers, principalement les routes cantonales grâce à des aménagements forts donnant la priorité aux piétons

Connexion des cheminements au sein et entre les quartiers

- Garantie de la continuité et du confort des itinéraires piétons et cyclables sur l'ensemble de la commune
- Limitation de l'impact des ruptures (voies ferrées, barrières routières, topographie, etc.) et facilitation de la perméabilité des axes routiers au droit des lignes de désir

Intégration des entités paysagères fortes aux cheminements de mobilité active

- Appui sur les structures paysagères fortes existantes (rives de la Veveyse, lac, contraintes topographiques) pour constituer les réseaux piétonniers et cyclables
- Intégration d'éléments paysagers pour accorder des espaces de qualité aux réseaux de mobilité active (végétation, mobilier, choix de matériaux adaptés, etc.)

Sécurisation des itinéraires de mobilité active pour tous les usager·ère·s

- Différenciation des itinéraires des modes actifs par des aménagements clairs et lisibles adaptés au contexte (*bandes ou pistes cyclables, revêtement de la chaussée, limitation des ruptures des trottoirs, zones modérées, etc.*)
- Apport d'un soin particulier au confort des déplacements pour tous les usager·ère·s, y.c. les plus vulnérables (*bancs pour le repos régulier, itinéraires au maximum séparé du trafic routier, fermeture à la circulation de rues durant certains horaires, éclairage adapté, etc.*)
- Réalisation d'itinéraires fluides et directs pour la circulation des cyclistes, tant pour les déplacements utilitaires et quotidiens que pour les déplacements de loisirs

Incitation au développement de l'usage des mobilités actives

- Création et mise en valeur de services d'information
- Soutien aux initiatives sociales en lien avec la mobilité locale et renfort de l'ancrage institutionnel du soutien à la mobilité active
- Mise en place d'une offre en stationnement pour vélos adaptée (proximité, sécurité, etc.)

Mesures B2

B2.1 Créer des cheminements piétons continus et sécurisés permettant de connecter l'ensemble des quartiers

B2.2 Créer des cheminements cyclables continus et sécurisés permettant de connecter l'ensemble des quartiers



- B2.3** Sécuriser les itinéraires scolaires et piétonner au maximum les abords des bâtiments scolaires
- B2.4** Promouvoir la mise en place d'un réseau de mobilités actives intercommunal au sein du projet d'agglomération Rivelac
- B2.5** Étudier la faisabilité et la localisation d'ascenseurs pour franchir le dénivelé entre Gilamont/les Bosquets et Charmontey
- B2.6** Mettre en place des bandes de guidage au sol, des rampes à la place des obstacles dénivelés, des bancs et s'assurer de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- B2.7** Créer de nouveaux services de communication pour promouvoir les mobilités actives et informer les citoyen·ne·s et usager·ère·s des différents projets urbains leur permettant d'adapter leur mobilité (plateforme internet, applications, cartes interactives, panneaux de jalonnement dynamiques sur l'espace public, etc.)
- B2.8** Mettre en place une offre en stationnement vélo suffisante, notamment aux interfaces de transports publics, mais aussi à proximité des autres pôles générateurs (Place du Marché, théâtres, etc.)
- B2.9** Compléter l'offre en stationnement existante en intégrant les vélos aux gabarits supérieurs (vélo-cargo, etc.)
- B2.10** Veiller au respect du dimensionnement du stationnement vélo privé selon la norme VSS 40 065
- B2.11** Étudier le potentiel de développement du réseau de vélos en libre-service
- B2.12** Développer le parc de vélos spéciaux/électriques en libre-service afin de faciliter le changement modal pour des usages spécifiques (déplacements avec enfants, charges lourdes, etc.)
- B2.13** Offrir l'essai de vélo électrique sur plusieurs mois en échange du non-usage d'un véhicule motorisé

B3 TENDRE VERS UN NIVEAU DE SERVICE DE QUALITÉ OPTIMALE POUR LES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

Amélioration de la desserte des quartiers et communes le nécessitant

- Renfort de la couverture spatiale et temporelle des lignes dans les quartiers d'habitation (Charmontey, Plan-Dessus, etc.) et dans les quartiers où l'importance du réseau routier futur est minimisée (notamment avenue Nestlé)
- Développement des liaisons intercommunales et régionales

Garantie du confort des usager·ère·s

- Information physique et numérique des voyageurs de manière dynamique et innovante au sujet des horaires, des itinéraires, des divers systèmes de paiement des titres de transport à disposition, etc.

Mesures B3

- B3.1** Aménager des plateformes de transbordement simples, lisibles, accessibles à tous (PMR) et ouvertes vers des infrastructures de mobilité active (stationnement vélo, zones d'attente, végétation, etc.)
- B3.2** Optimiser les temps de parcours par des mesures de priorisation des bus (priorisation aux carrefours à feux ou modification de carrefours pour donner la priorité aux bus, création d'arrêts bloquants aux endroits stratégiques, etc.) et de limitation des conflits avec d'autres modes
- B3.3** Promouvoir auprès des différentes compagnies de transport (VMCV, CFF) des cadences attractives pendant les heures de pointe, mais également le soir et le week-end
- B3.4** Étudier le potentiel d'une nouvelle gare sur l'avenue de Gilamont pour la ligne MVR



B3.5 Promouvoir auprès du canton l'importance des lignes régionales, notamment le potentiel d'une ligne directe Vevey-Granges-Palézieux ainsi que les besoins d'augmentation de cadences particulièrement en semaine pour les liaisons avec Attalens, La Chaux, Châtel-St-Denis

B3.6 Améliorer les liaisons en transports publics entre Fribourg, Bulle et Vevey, à travers, par exemple, une ligne régionale de bus ou en optimisant les correspondances avec le réseau ferroviaire

B4 ORGANISER ET CONDITIONNER LE TRAFIC DES TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS ET DES LIVRAISONS

Hiérarchisation du réseau de transport individuel motorisé

- Concentration des flux principaux sur des axes adaptés (routes cantonales)
- Limitation du nombre d'axes collecteurs permettant du transit à travers les quartiers
- Orientation des accès pour chaque quartier de manière à utiliser en priorité les axes routiers structurants
- Organisation adaptée des carrefours représentant des nœuds structurants

Qualification et modération du réseau routier au sein des poches urbaines

- Aménagement de zones particulières pour souligner le caractère fort d'une interface (Place de la Gare, entrées de la ville est et ouest, etc.)
- Extension de la modération du trafic à l'ensemble du réseau routier sous forme de zones mais également d'aménagements modérateurs sans modification de la limitation de vitesse

Régulation des livraisons à l'échelle de la commune

- Optimisation du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de livraison au sein de la commune

Mesures B4

B4.1 Prendre des mesures de modération de trafic en cohérence avec la carte de synthèse « Mobilité » qui traduit les intentions de modération à l'échelle communale. Des études devront être menées en coordination avec le canton pour les axes structurants

B4.2 Mener des études de détails pour les entrées de ville est et ouest : Entre-deux-Villes et Bergère/funiculaire

S À coordonner avec C3.2 et C3.3 Lancer une étude pour la requalification des espaces publics d'entrée de ville Ouest et Est secteur Port - Providence.

B4.3 Étudier la faisabilité d'un hub global de livraison

B4.4 Mettre en place une politique tarifaire pour les livraisons en ville par véhicule polluant

B4.5 Faire appliquer les contraintes horaires pour les livraisons dans les rues piétonnes

B5 MAITRISER L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

D'une logique d'offre répondant à la demande à une logique d'offre maîtrisant la demande

- Offre de stationnement en périphérie de la ville dans des parkings en ouvrage en cas de suppression d'une part importante du stationnement sur voirie d'un quartier
- Orientation de l'accessibilité au stationnement en ouvrage selon l'itinéraire générant le moins de nuisance pour les quartiers, c'est-à-dire en privilégiant les routes cantonales
- Réduction de l'offre en stationnement privé par rapport à la norme VSS

Garantie d'alternatives à la voiture individuelle pour des usages ponctuels

- Développement de l'offre en voitures partagées sur l'ensemble de la commune, pas seulement au centre-ville



- Des places de stationnement attractives pour les véhicules d'autopartage (proche des accès, etc.)

Mesures B5

- B5.1** Évaluer la pertinence du maintien de l'offre en stationnement public lors de chaque réaménagement d'espace public
- B5.2** Appliquer les taux de satisfaction du besoin suivants aux nouvelles constructions ou en cas de rénovation/transformation importante (sur la base de la norme VSS 40 281) : pour la zone centre: 0 à 20 % pour les logements et 0 à 10 % pour les emplois; pour la zone excentrée: 10 à 30 % pour les logements et 0 à 10 % pour les emplois. Pour satisfaire les besoins selon ces taux, le nombre de nouvelles places créées doit être minimisé
S mise en place à travers les Plans d'affectations: mesure A1.1
- B5.3** Mettre en place une « bourse au stationnement » permettant aux propriétaires de places non utilisées de les vendre/louer aux développeurs de nouveaux projets à proximité en amont de la mise en service des bâtiments
- B5.4** Se doter d'un outil d'encadrement de la location ou du prêt des places privées (contraignant les propriétaires de places à les louer à des résidents de la commune et non à des pendulaires)
- B5.5** Étudier les besoins en autopartage (localisation et quantité) et définir un nombre minimum de places en stationnement pour voitures partagées pour chaque nouveau projet dans les Plans d'affectations
- B5.6** Encourager le partage de voiture entre habitant·e-s en promouvant une application ou un service dédié facilitant la mise en relation des ménages
- B5.7** Prévoir des macarons spéciaux aux tarifs préférentiels pour les véhicules partagés

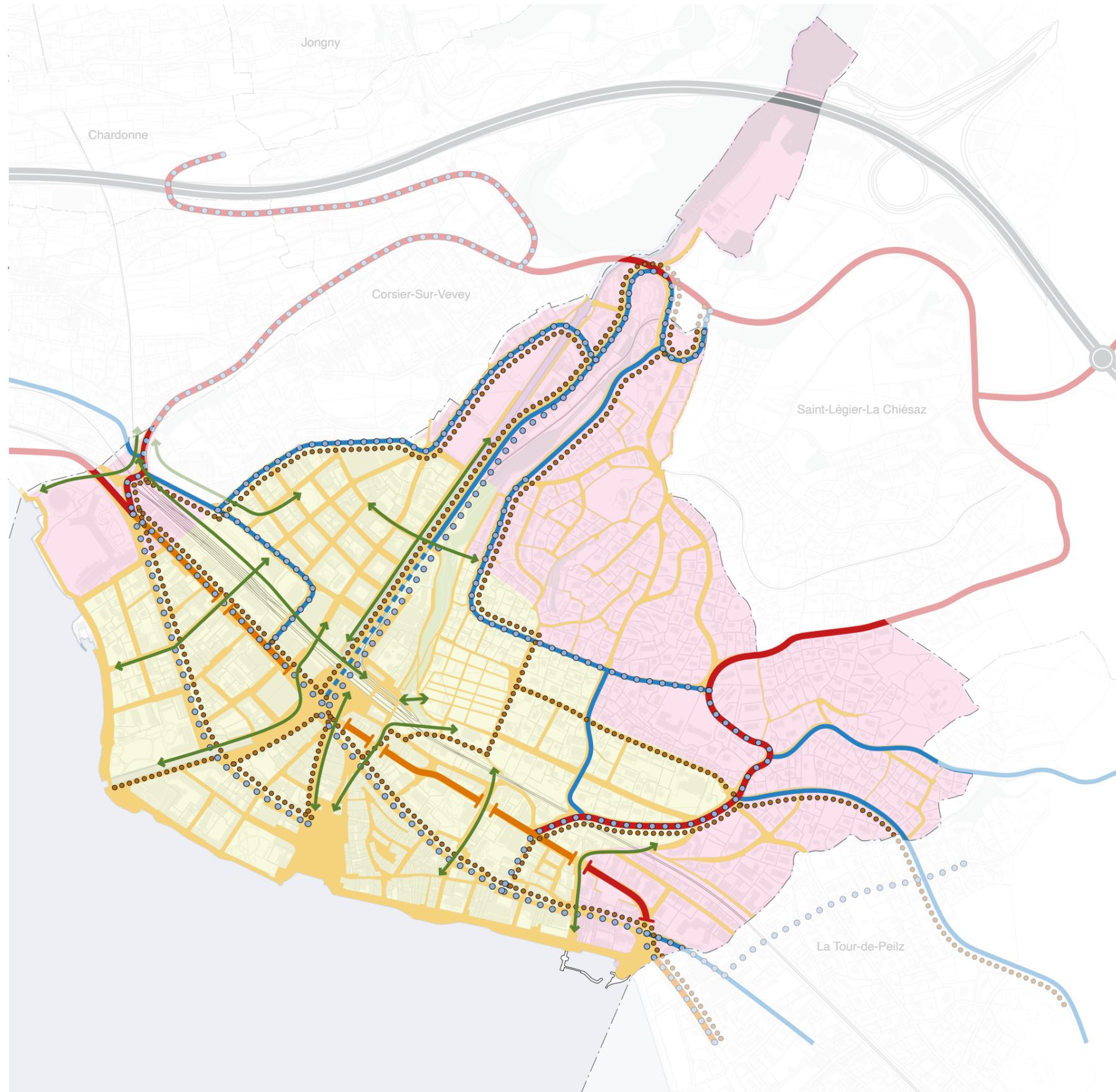
B6 AFFIRMER LE RÔLE CLÉ DU SECTEUR GARE COMME PÔLE STRUCTURANT

Transbordements facilités entre les différents réseaux de transport et sécurisation des différents modes

- Diminution du trafic de transit au droit de la Place de la Gare en offrant davantage de perméabilité et de priorité aux piétons
- Simplification de la lisibilité de la Place en limitant les mouvements superflus perturbant le fonctionnement du réseau
- Aménagement des espaces publics de qualité afin de gérer ou de supprimer les conflits entre les différents modes

Mesures B6

- B6.1** Étudier le réaménagement complet de la Place de la Gare afin de viser une interface de transfert modal de qualité et de prioriser les modes les plus durables
S Voir mesure C2.1 Établir un projet de requalification des espaces publics autour de la gare



Mobilité

Catégorisation du réseau de mobilité

Espace apaisé de desserte favorisant les modes actifs

aménagement type zone de rencontre ou limitation à 30 km/h

- Les rues de quartier doivent laisser place aux modes les plus vulnérables
- La ville ralentit pour se mettre au rythme des piétons et vélos
- Les espaces publics sont connectés par des liaisons confortables et sécurisées.

Axe multimodal de distribution

aménagement type zone de rencontre ou limitation à 30 km/h

- Les flux motorisés doivent se concentrer sur un nombre limité d'axes de distribution qui sont également le support des transports publics et des vélos.
- L'espace à disposition est parfois limité et des choix doivent être faits dans leur aménagement.

Axe principal modéré en traversée de zone dense

limitation à 30 km/h

- En traversée de zone dense aux activités nombreuses, la perméabilité des axes routiers est recherchée.
- Un partage de l'espace est à opérer pour intégrer des aménagements suffisamment sûrs et agréables.

Axe à orientation trafic

limitation à 30 km/h

- Ces axes mènent aux extrémités de la ville en évitant les zones sensibles et en générant ainsi le moins de nuisance possible pour les quartiers.
- Leur gabarit est généreux et permet la séparation de tous les modes

→ Liaison piétonne sûre connectant des espaces publics et offrant de la perméabilité

●●●●● Axe vélo structurant

●●●●● Axe bus structurant

--- Axe modal de distribution pouvant être coupé au trafic individuel motorisé

== Autoroute

Stationnement

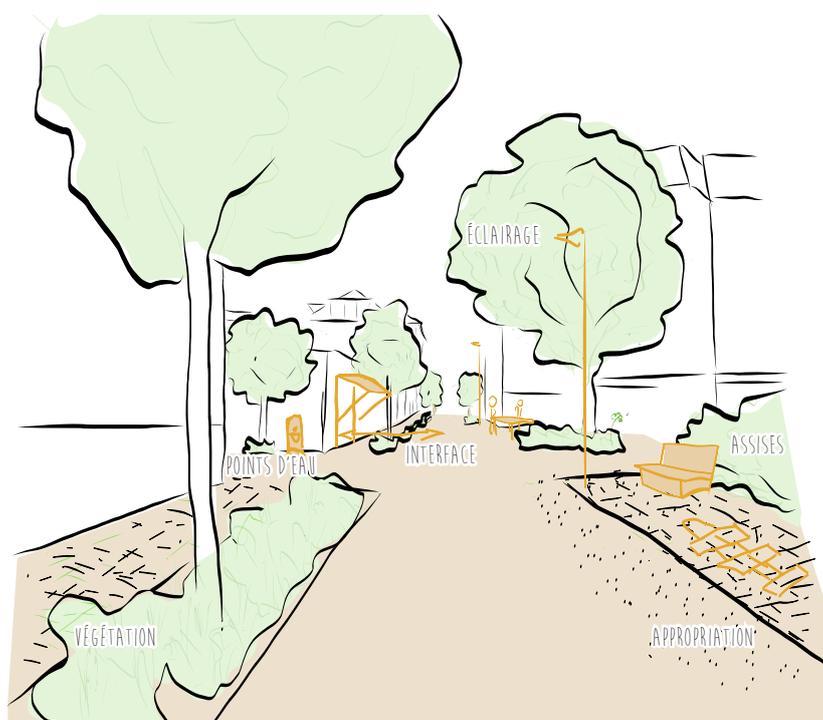
Taux de satisfaction de la norme VSS pour l'offre en stationnement:

- Yellow box: -Logements 0 à 20%
-Emplois 0 à 10%
- Pink box: -Logements 10 à 30%
-Emplois 0 à 10%



NB: Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

C. Espaces publics



Enjeux

Vevey prend place au cœur d'un paysage de qualité, structuré par de **grandes entités, notamment les rives du lac, la Veveyse, les Bosquets, les Toveyres et la campagne environnante.** Le territoire communal étant très largement urbanisé, il est essentiel de **préserver et valoriser ses composantes paysagères qui fondent la qualité d'habiter propre à Vevey.**

Mais c'est aussi à travers la consolidation d'un réseau de mobilités actives et d'espaces publics agréables que la ville peut renforcer la qualité de

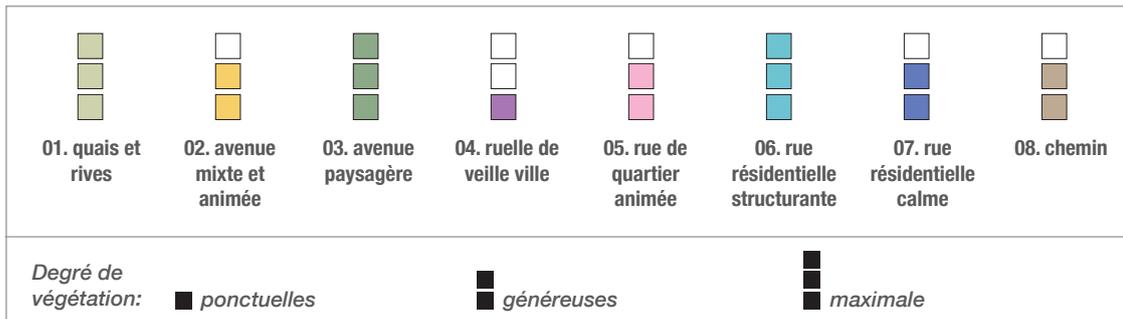
vie au quotidien en **tissant du lien** entre centralités de services et équipements, pôles économiques, quartiers plus résidentiels et espaces de loisir et de détente. En étant **attrayants, verdoyants et inclusifs**, les espaces publics, des plus significatifs aux plus ordinaires sont alors fréquentés et vivants en toute saison. Ils offrent, en complémentarité avec le réseau de transports publics, une **concurrence accrue aux transports motorisés** et constituent un **enjeu considérable en termes de santé et de bien-être.**



C1 RÉGÉNÉRER LE RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS

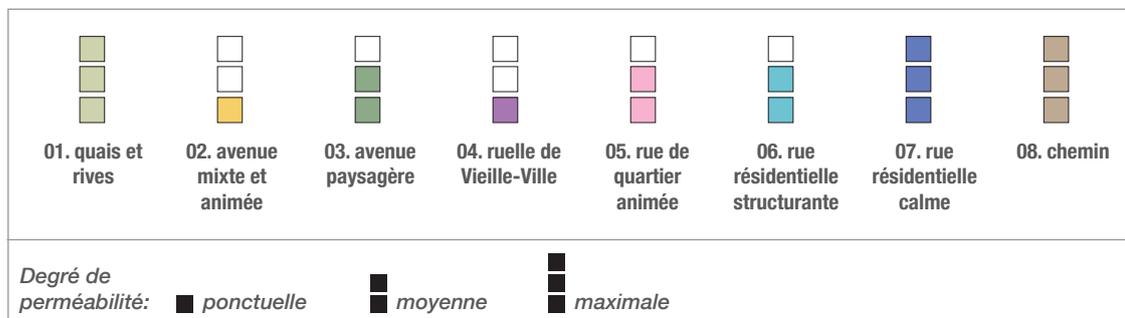
Augmentation de la couverture végétale et du taux de canopée

- Couverture végétale et arborisation maximale lors de tout projet de requalification d'espace public
- Choix des espèces variées et adaptées aux changements climatiques, de préférence des essences indigènes et en station
- Mise à profit de toute intervention sur les espaces publics et les réseaux souterrains pour minimiser leur impact sur le potentiel d'arborisation
- Adaptation du taux de végétation selon les ambiances des rues :



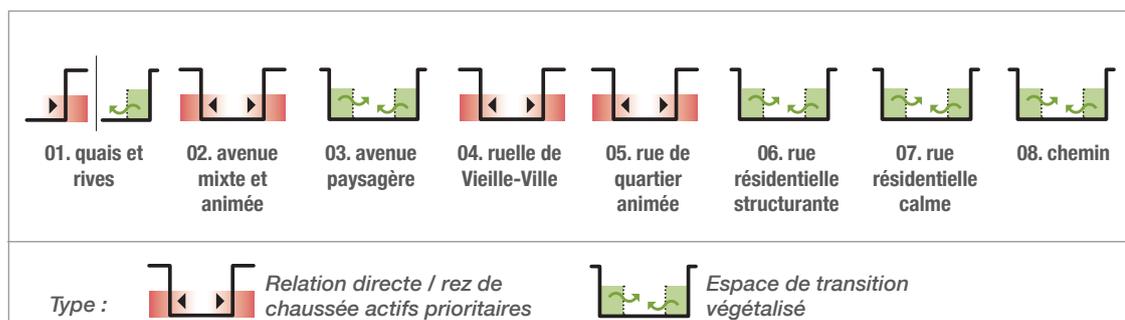
Augmentation de la perméabilité des sols

- Perméabilisation maximale lors de tout projet de requalification d'espace public
- Récupération des eaux météoriques pour les besoins des arbres et plantations
- Adaptation de la perméabilité à chaque type de rue :



Une attention particulière à l'interface public/privé

- Adaptation de la transition entre domaine public et privé selon les types de rues :



- Traitement des enseignes et prolongements extérieurs des commerces coordonné et respectueux du cadre bâti (y. c. mobilier)
- Aménagement des terrasses de café et restaurant permettant un dialogue harmonieux avec l'espace public ainsi que de bonnes conditions de circulation tous modes



Un éclairage public harmonieux

→ Modulation de l'ambiance nocturne en fonction du contexte urbain et en considérant les enjeux écologiques :

							
01. quais et rives	02. avenue mixte et animée	03. avenue paysagère	04. ruelle de Vieille-Ville	05. rue de quartier animée	06. rue résidentielle structurante	07. rue résidentielle calme	08. chemin
Degré d'éclairage : ■ réduit				■ ordinaire			

- Définition d'un projet d'éclairage public incluant les concepts d'exploitation et d'entretien
- Mise en place de mesures concernant les fonds privés attenants tels que l'éclairage des vitrines et enseignes

Capacité d'appropriation collective de « l'espace-rue »

→ Gestion des espaces-rues permettant leur appropriation par des initiatives citoyennes

							
01. quais et rives	02. avenue mixte et animée	03. avenue paysagère	04. ruelle de Vieille-Ville	05. rue de quartier animée	06. rue résidentielle structurante	07. rue résidentielle calme	08. chemin
Degré d'appropriation: ■ modérée				■ fort			

Répartition équitable et généreuse de petits équipements de commodités sur tout le réseau d'espaces publics

- Installation de points d'eau
- Installation de bancs au moins tous les 100 à 150 m répondant aux conditions de confort pour tou-te-s
- Installation de points de collectes des déchets permettant le tri selon les matériaux
- Installation de sanitaires

Mesures C1

C1.1 Établir un masterplan « espaces publics » par quartier
Canopée, perméabilisation des sols, mobilier urbain et commodités

C1.2 Prévoir des mesures contraignantes pour la protection, le maintien et le renforcement de l'arborisation dans le cadre de l'élaboration des PA communaux

C1.3 Établir un plan lumière

C1.4 Prévoir des mesures permettant de cadrer l'éclairage extérieur sur le domaine privé dans le cadre de l'élaboration des PA communaux

C1.5 Lancer des appels à projets pour l'appropriation des rues par des groupements citoyens

C1.6 Mettre en place d'une charte à destination des commerçant-e-s concernant les modalités d'occupation et de publicité vis-à-vis de l'espace public.



C2 CONSOLIDER L'OFFRE EN ESPACES PUBLICS DE LOISIRS ET DE DÉLASSEMENT

Caractérisation des places majeures

- Entretien et renouvellement des espaces existants en fonction de leur caractère (espace urbain, espace de délasserement et de contemplation, espace de loisirs et de jeux)

Caractérisation des parcs majeurs

- Entretien et renouvellement des espaces existants en fonction de leur caractère (espace urbain, espace de délasserement et de contemplation, espace de loisirs et de jeux)



Réalisation de nouveaux espaces publics majeurs

- Aménagement d'un espace public généreux et d'un seul tenant dans le cadre de la restructuration des secteurs Cour-aux-Marchandises et Providence

Amélioration de l'offre en espaces de loisirs de quartier

- Entretien et renouvellement des espaces existants en concertation avec les habitant-e-s
- Création de nouveaux espaces de loisir de quartier en fonction des opportunités de projet

Valorisation des préaux d'écoles

- Renforcement de l'appropriation de ces espaces en dehors de l'usage scolaire pour répondre aux besoins des habitant-e-s du quartier
- Aménagement de ces espaces répondants aux ambitions fixées en termes de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques

Mesures C2 en coordination avec les mesures de mobilité et les projets scolaires

C2.1 Établir un projet de requalification des espaces publics autour de la gare

C2.2 Établir un projet de requalification de la place Robin

C2.3 Établir un projet de requalification de la place Scanavin

C2.4 Établir un Concept de valorisation des préaux d'école

S À coordonner avec les mesures découlant des objectifs de l'axe mobilité, en particulier B2 Renforcer les mobilités actives et B6 Affirmer le rôle clé du secteur gare comme pôle structurant.

S Mise en place à travers les plans directeurs sectoriels :
A1.2 Établir une vision directrice sur le secteur « Entrée de ville Ouest »
A1.3 Établir une vision directrice sur le secteur « Entrée de ville Est - Providence »

C3 AMÉLIORER LA MARCHABILITÉ

↔ Mise en place de nouveaux franchissements des voies CFF et de la Veveysse

- Un nouveau franchissement des voies CFF entre Plan-Dessous et Plan-Dessus, intégré au projet de Cour-aux-Marchandises et à la valorisation des arrière-cours au nord de l'avenue Général Guisan
- Un nouveau franchissement des voies CFF le long de la rive droite de la Veveysse
- Examen de l'opportunité de nouveaux franchissements de la Veveysse au droit du passage des Ateliers et du passage du Pont-de-Danse

→ Requalification des franchissements existants

- Amélioration de la praticabilité, du confort et de la sécurité pour les modes doux en général et les personnes à mobilité réduite en particulier



▣ **Amélioration de l'accessibilité au plateau de Charmontey**

- Mise en place de liaisons verticales facilitées
- Étude de l'opportunité de créer des ascenseurs urbains



Requalification des seuils urbains

- Amélioration des conditions de circulation des mobilités actives
- Attention spécifique au traitement de l'espace public dans ces endroits charnières inter-quartiers ou en entrée de ville

Mesures C3

C3.1 Lancer des études ad hoc pour la création de nouveaux franchissements

C3.2 Lancer une étude pour la requalification des espaces publics d'entrée de ville Ouest à coordonner avec A1.2 Établir une vision directrice sur le secteur «Entrée de ville Ouest»

C3.3 Lancer une étude pour la requalification des espaces publics d'entrée de ville Est secteur Port - Providence à coordonner avec A1.3 Établir une vision directrice sur le secteur «Entrée de ville Est - Providence»

C4 AFFIRMER LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES DES RIVES DU LAC ET DE LA VEVEYSE

a **Requalification des rives longeant le siège de Nestlé (a)**

- Élargissement du cheminement des rives longeant le siège de Nestlé
- Mise en évidence de la continuité piétonne le long des rives au niveau de l'avenue de Savoie

b **Mise en valeur du delta de la Veveyse (b)**

- Amélioration des possibilités d'accès à l'eau
- Mise en place d'une végétalisation spécifique marquant cette séquence paysagère
- Renforcement de la composante naturelle et végétale des rives, notamment au niveau de l'embouchure de la Veveyse
- Réduction de l'emprise du stationnement de surface sur le domaine public
- Mise en valeur de l'échappée lacustre

c **Renforcement de l'attractivité de la promenade le long des quais (c)**

- Maintien du caractère ornemental et construit du quai Perdonnet
- Coordination de l'organisation paysagère et de l'implantation des terrasses aux pieds d'immeubles
- Affirmation de la vocation touristique et de délasserment des quais en proposant de nouveaux points d'arrêt ou d'intérêt
- Limitation de l'extension des terrasses privées sur le domaine public afin d'assurer la continuité de la promenade le long des quais

d **Affirmation d'une polarité portuaire (d)**

- Revalorisation de l'espace public en entrée de ville
- Mise en valeur de la fonction portuaire du lieu
- Réduction du stationnement de surface sur le domaine public



- e** **Au sein de Plan-Dessus (e)**
 - Mise en place de continuités paysagères et végétales permettant de relier le quartier de Plan-Dessus aux rives de la Veveyse
 - Traitement paysager des quais longeant les berges de la Veveyse
 - Amélioration des rapports paysagers entre les cœurs d'îlots et les chemins situés en bordure de la Veveyse
 - Réduction du stationnement de surface sur le domaine public

- f** **Le long du Campus des Crossets (f)**
 - Amélioration des perméabilités physiques et visuelles entre les équipements sportifs et vers la Veveyse
 - Recherche d'une polyvalence des usages et des aménagements favorisant une multiplicité d'activités sportives

- g** **Au sein de l'aire forestière (g)**
 - Mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité
 - Amélioration des liaisons de mobilité active avec les principaux lieux d'attraction environnants (Musée Chaplin, forêt, coteaux viticoles, etc.)

Mesures C4

C4.1 Établir un Concept directeur des berges de la Veveyse affirmant ces différentes séquences

C4.2 Établir un Concept directeur des rives du lac affirmant ces différentes séquences

C5 PROMOUVOIR LA SANTÉ EN VILLE

Des installations sportives ludiques, polyvalentes et inclusives

- Aménagement des installations pour toutes et tous (âge, genre, vulnérabilité, aisance physique...)
- Expérimentation des installations polyvalentes intégrant la dimension ludique, collaborative, voire une dimension artistique



Des parcours de promenade

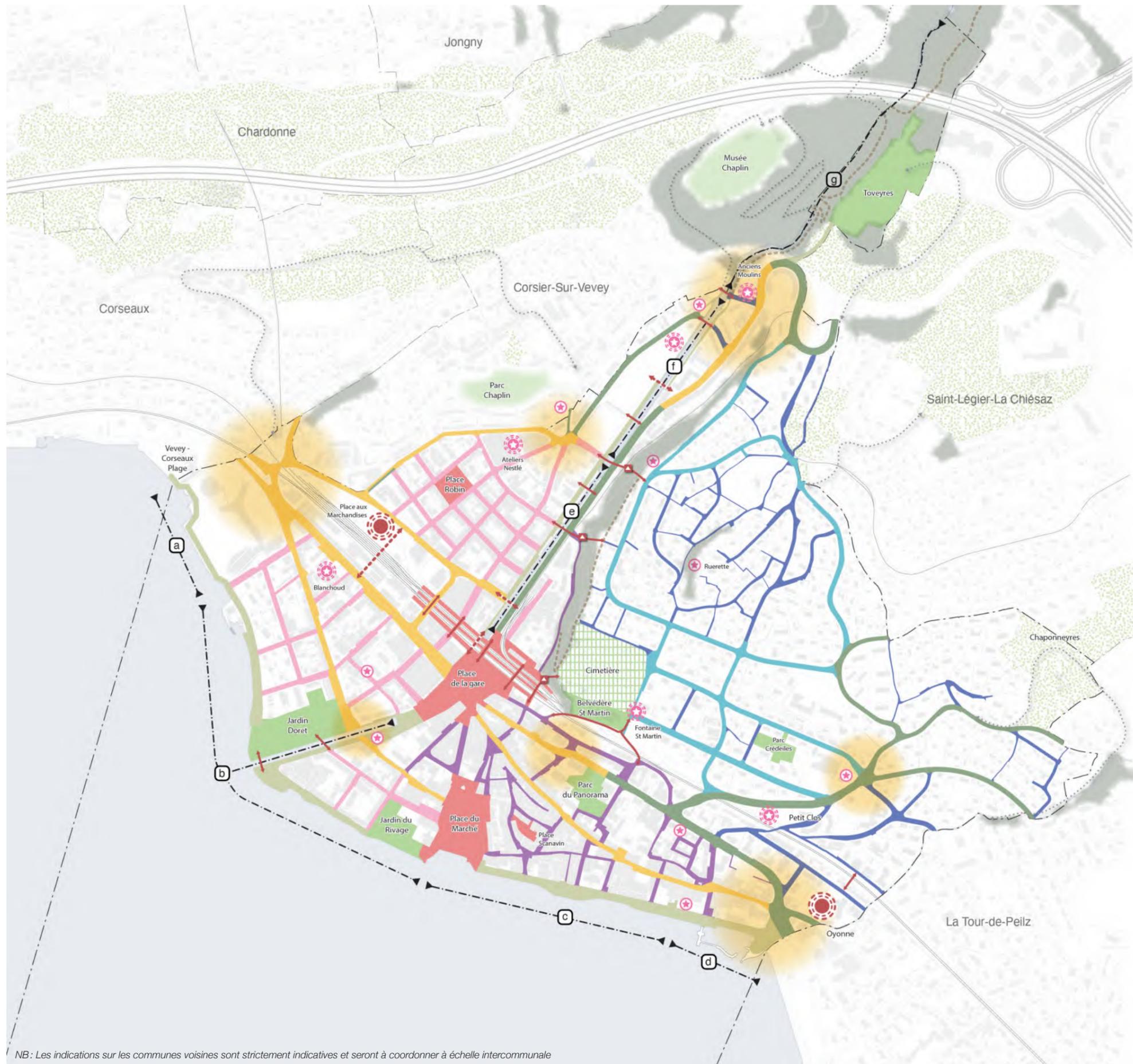
- Mise en place de boucles de promenades paysagères à échelle intercommunale

Mesures C5

C5.1 Lancer des projets d'équipements sportifs pilotes en concertation avec les habitant-e-s

C5.2 Coordonner les continuités piétonnes et cyclables dans le cadre du Plan directeur intercommunal (ou du projet d'agglomération)

C5.3 Étudier l'opportunité d'aménager des accès au lac pour toutes et tous et à court terme



Espaces publics

Types d'espaces ouverts

- 01. quais et rives
- 02. avenue mixte et animée
- 03. avenue paysagère
- 04. ruelle de vieille ville
- 05. rue de quartier animée
- 06. rue résidentielle structurante
- 07. rue résidentielle calme
- 08. chemin
- Place
- Parc
- Cimetière
- * Espace de loisir de quartier existant
- * Espace de loisir de quartier à prévoir
- * Espace public majeur à prévoir
- Seuil urbain
- Espaces agricoles et viticoles

Connexions et franchissements

- Franchissement existant
- Franchissement à créer
- Ascenseur urbain à étudier

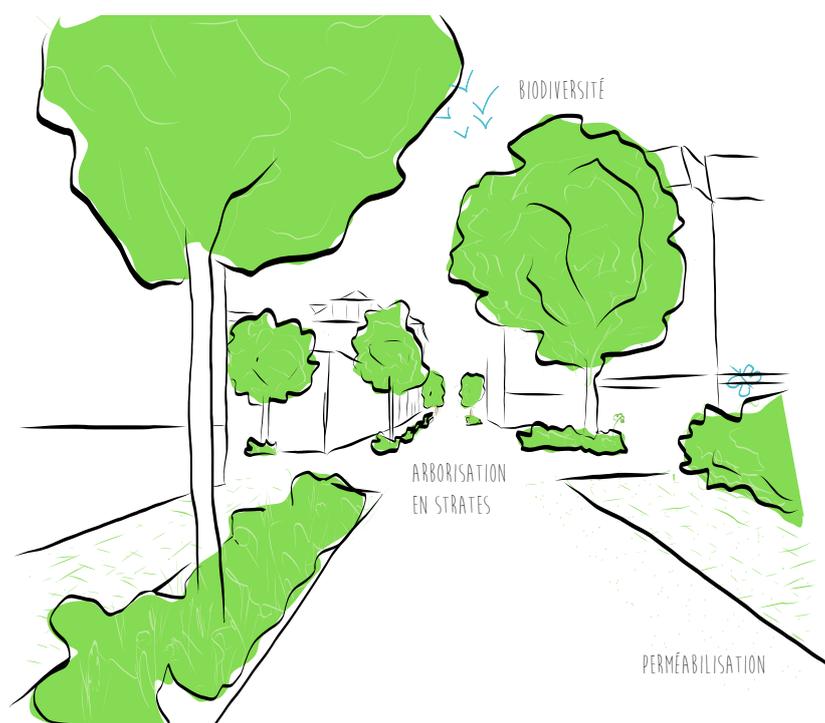
Séquences paysagères

- a - Nestlé - Plage & Piscine
- b - Delta +
- c - Rives urbaines
- d - Port
- e - Plan dessus
- f - Campus
- g - Forêt

Valorisation des boucles de promenades en collaboration avec les communes voisines

NB : Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

D. Biodiversité et risques environnementaux



Enjeux

La **nature en ville** est un enjeu pour la **promotion de la biodiversité**, mais également pour le **bien-être et la santé des habitant-e-s**. Les changements climatiques entraînent des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents et appellent de **nouvelles manières de planifier la ville**, où la régulation des températures est désormais un sujet clé.

Si la commune peut mettre en œuvre un grand nombre de mesures dans le cadre des projets d'espace public et de leurs gestions, force est de constater qu'**une majorité du territoire communal est constituée de propriétés privées**. Il

s'agit dès lors **d'impliquer les propriétaires** et habitant-e-s afin qu'ils se saisissent de ces enjeux et **contribuent à la transformation du milieu urbain en faveur d'une plus grande richesse du vivant et d'une meilleure résilience face aux changements climatiques**.

Le territoire veveysan est également concerné par plusieurs **sources de nuisances**, en particulier sonores, et il est exposé à des **dangers environnementaux naturels et technologiques** qui doivent être anticipés par des mesures visant à protéger la population.



D1 AMÉLIORER LES MILIEUX NATURELS ET LES PAYSAGES

Qualité des eaux du lac et des cours d'eau

- Limitation des intrants chimiques pour l'entretien des espaces extérieurs publics et privés



Renaturation des rives du lac et des cours d'eau

- Valorisation des potentiels de renaturation des rives du lac, en particulier aux embouchures des cours d'eau
- Valorisation des potentiels de revitalisation des cours d'eau et de leurs berges
- Remise à ciel ouvert de certains tronçons des cours d'eau enterrés en fonction des opportunités et de la faisabilité
- Garantie de l'écoulement des eaux et protection des biens environnants
- Évaluation des possibilités de remontée de la faune piscicole dans les cours d'eau
- Sélection d'une végétation variée et adaptée aux conditions locales à l'interface terre-eau

Maintien de l'aire forestière

- Intégration des fonctions forestières en fonction des situations (production, loisirs, biodiversité, protection des dangers naturels, etc.)
- Amélioration de la valeur biologique des boisements par des interventions appropriées
- Formation d'éléments boisés structurés et de haute valeur biologique et paysagère
- Diversité des essences dans les différentes strates de végétation
- Gestion extensive des espaces forestiers (arbres morts conservés sur pied)

Mesures D1

D1.1 Réaliser un diagnostic des pratiques communales actuelles pour l'entretien des espaces publics et privés communaux

D1.2 Mettre en place de nouvelles méthodes visant à limiter/abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires

D1.3 Participer au projet intercommunal visant l'élaboration de mesures d'aménagement de l'Oyonne-Veveyse pour améliorer la sécurisation des crues

S À coordonner avec l'objectif «C4 Affirmer les séquences paysagères des rives du lac et de la Veveyse»

D2 RENFORCER LA BIODIVERSITÉ ET LE RÔLE DE RÉGULATEUR CLIMATIQUE DES ESPACES PUBLICS



Extensification de milieux existants en faveur de la biodiversité

- Usage de mélanges de graines riches en fleurs sauvages (écotypes locaux) lors d'ensemencements, même pour de petites surfaces
- Méthodes d'entretien extensives et différenciées tout en garantissant l'usage polyvalent des parcs publics (maintien de surfaces peu ou pas entretenues)
- Renoncement à l'utilisation de produits phytosanitaires
- Lutte contre les espèces invasives

Amélioration et développement des lieux propices à la petite faune terrestre

- Installation de petits aménagements à valeur écologique et pédagogique (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers, étang) dans les secteurs favorables
- Limitation des obstacles tels que les treillis à petite maille ou les barbelés pour favoriser le déplacement de la petite faune terrestre et ajout lorsque nécessaire de mesures simples permettant de protéger la petite faune (par exemple, mise en place d'échelles à batraciens dans les avaloirs et grilles, abaissement de trottoir, etc.)



Maximisation de la perméabilité du sol et si besoin de la rétention

- Désimperméabilisation au maximum du sol dans tous les projets de requalification d'espaces publics
- Utilisation au maximum de matériaux économiques et perméables pour les espaces publics y. c. pour les espaces de circulations avec si besoin des mesures de rétention et de traitement des eaux

Augmentation quantitative et qualitative de l'arborisation

-  → Maintien des alignements d'arbres et des arbres isolés existants dans les meilleures conditions possibles
-  → Renforcement de la trame des rues arborées (selon les contraintes, assurer au minimum des continuités vertes par bandes herbeuses extensives)
- Étude systématique des opportunités d'arborisation et de végétalisation lors des travaux sur les réseaux souterrains
- Développement de sols perméables aux pieds des arbres en maintenant une surface enherbée et entretenue de manière extensive
- Entretien des arbres hors période de nidification
- Recours à l'utilisation d'espèces indigènes variées adaptées aux changements climatiques

Mesures D2

D2.1 Établir un Concept d'arborisation des espaces publics intégrant les contraintes techniques (en particulier les réseaux souterrains)

D2.2 Réaliser un inventaire des milieux naturels permettant de prioriser les secteurs favorables à la biodiversité (corridors biologiques, réserves, etc.)

5 Mise en place à travers les différents projets de création/requalification d'espace public

D3 ENCOURAGER DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DES ESPACES PRIVÉS



Haute valeur biologique des espaces ouverts au sein des quartiers d'habitats collectifs et la mise en place d'installations pédagogiques

- Mise en place de prairies extensives diversifiées au lieu de surfaces engazonnées, moins riches en espèces
- Entretien des gazons et pelouses afin d'augmenter leur valeur biologique (extensification, entretien différencié)
- Installation de petits aménagements à valeur écologique et pédagogique (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers) dans les secteurs favorables
- Aménagement de jardins potagers et plantages en faveur de la biodiversité en milieu urbain **et dans les préaux d'écoles**
- Interdiction des espèces à problème (figurant sur la liste noire)
- Encourager la mise en place de projets d'agriculture urbaine

Information et sensibilisation des propriétaires privés sur les bonnes pratiques et les usages

- Maintien de surfaces non entretenues en y limitant les interventions comme la tonte, la fauche ou la taille
- **Aménagement d'une zone humide favorable aux amphibiens sur les sites de jardins familiaux en pleine terre suffisamment grands (Gilamont ou Petit-Clos) et en collaboration avec les usager·ère·s locaux.**
- Utilisation d'espèces indigènes lors de la plantation
- Renoncement à l'utilisation de produits phytosanitaires



- Limitation des obstacles tels que les treillis à petite maille **ou les barbelés** pour favoriser le déplacement de la petite faune terrestre et ajout lorsque nécessaire de mesures simples permettant de protéger la petite faune (par exemple, mise en place d'échelles à batraciens dans les avaloirs et grilles, abaissement de trottoir, etc.)

Maximisation des surfaces perméables et potentiellement de la rétention

- Mise en place de taux minimums de perméabilité du sol en tenant compte des contraintes d'usage avec si besoin des mesures de rétention et de traitement des eaux
- **Encadrement de l'empierrement des jardins pour favoriser les surfaces profitables à la biodiversité**

Traitement approprié des toitures

- Végétalisation par des mélanges grainiers d'écotype locaux adaptés conditions stationnelles (profondeur du sol)
- Gestion et entretien extensif de ces surfaces
- Harmonisation de l'aménagement paysager des surfaces de toitures avec les autres usages potentiels (terrasses accessibles, potagers urbains, panneaux solaires, etc.)

Mesures D3

D3.1 Établir une charte et distribuer une plaquette informative sur les bonnes pratiques de conception et d'entretien d'un jardin favorable à la vie sauvage

D3.2 Mettre en place des événements - ateliers d'échange entre des professionnels des espaces verts et les particuliers

D3.3 Mise en place de guides, recommandations, conseils et événements

D3.4 **Mise en place de jardins potagers dans les cours d'écoles à usages collectifs et impliquer les écoles dans le processus**

S Mise en place à travers les Plans d'affectations (*mesure A1.1*)

D4 PRÉSERVER ET VALORISER LES SOLS

Gestion rationnelle des sols afin de limiter les impacts en surface

- Anticipation de la mise en place de futurs réseaux lors de toute intervention sur les réseaux existants ou sur l'espace public
- Optimisation de l'organisation des réseaux souterrains en lien avec l'aménagement des espaces publics (arborisation, passages souterrains, etc.)

Gestion durable des matériaux d'excavation

- Réduction des quantités de matériaux d'excavation mis en dépôt définitif
- Réutilisation maximale des matériaux d'excavation non pollués sur site, notamment pour les aménagements extérieurs

Prise en compte des sites pollués

- Cartographie et suivi des sites pollués
- Étude et expérimentation de projets de dépollution



Pérennisation des surfaces agricoles et viticoles

- Maintien de la vocation agricole et viticole de Chaponneyres et des parcelles le long du chemin des Vignerons.
- Valorisation de ces espaces comme réserve de biodiversité
- Réalisation de projets écologiques et pédagogiques innovants



Mesures D4

- D4.1 Établir un plan de gestion des réseaux souterrains en coordination avec le Concept d'arborisation
- D4.2 En cas de site pollué, anticiper les difficultés techniques, procédurales et financières en amont des projets
- D4.3 Mettre en place des appels à projets pour des installations/événements écopédagogiques au sein des grands espaces ouverts du territoire veveysan

S Mise en place à travers les Plans d'affectations (mesure A1.1)

D5 PROTÉGER LA POPULATION ET LES BIENS DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Prise en compte des dangers naturels et en particulier ceux liés au dérèglement climatique.

- Définition de concept de mesures de protection des biens et des personnes dans les Plans d'affectations en collaboration avec des spécialistes et en tenant compte des directives cantonales et de la directive *Standards & objectifs cantonaux de protection* (SOP)
- Élaboration d'évaluation locale de risque (ELR) dans le cadre des projets de construction concernés par un danger naturel
- **Prioriser les projets d'espaces publics en fonction de la vulnérabilité des secteurs identifiés par le Plan Climat**

Prise en compte des dangers d'accidents majeurs

- Intégration des contraintes d'aménagement (organisation et affectation) dans les Plans d'affectations
- Préservation des lieux d'habitation et de travail ainsi que les lieux sensibles ou à forte fréquentation des grands risques d'accident
- Évaluation précoce de la nécessité et recherche d'alternatives pour l'implantation de nouvelles installations soumise à l'OPAM

Prise en compte des rayonnements non ionisants

- Mise en place d'une stratégie de planification en matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile afin de limiter l'exposition à l'électrosmog dans les quartiers principalement résidentiels **et les sites scolaires**

Mesures D5

S Mise en place à travers les Plans d'affectations (mesure A1.1)

D6 RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES ET LA POLLUTION DE L'AIR

Protection contre le bruit routier et ferroviaire

- Définition des degrés de sensibilité dans les Plans d'affectations

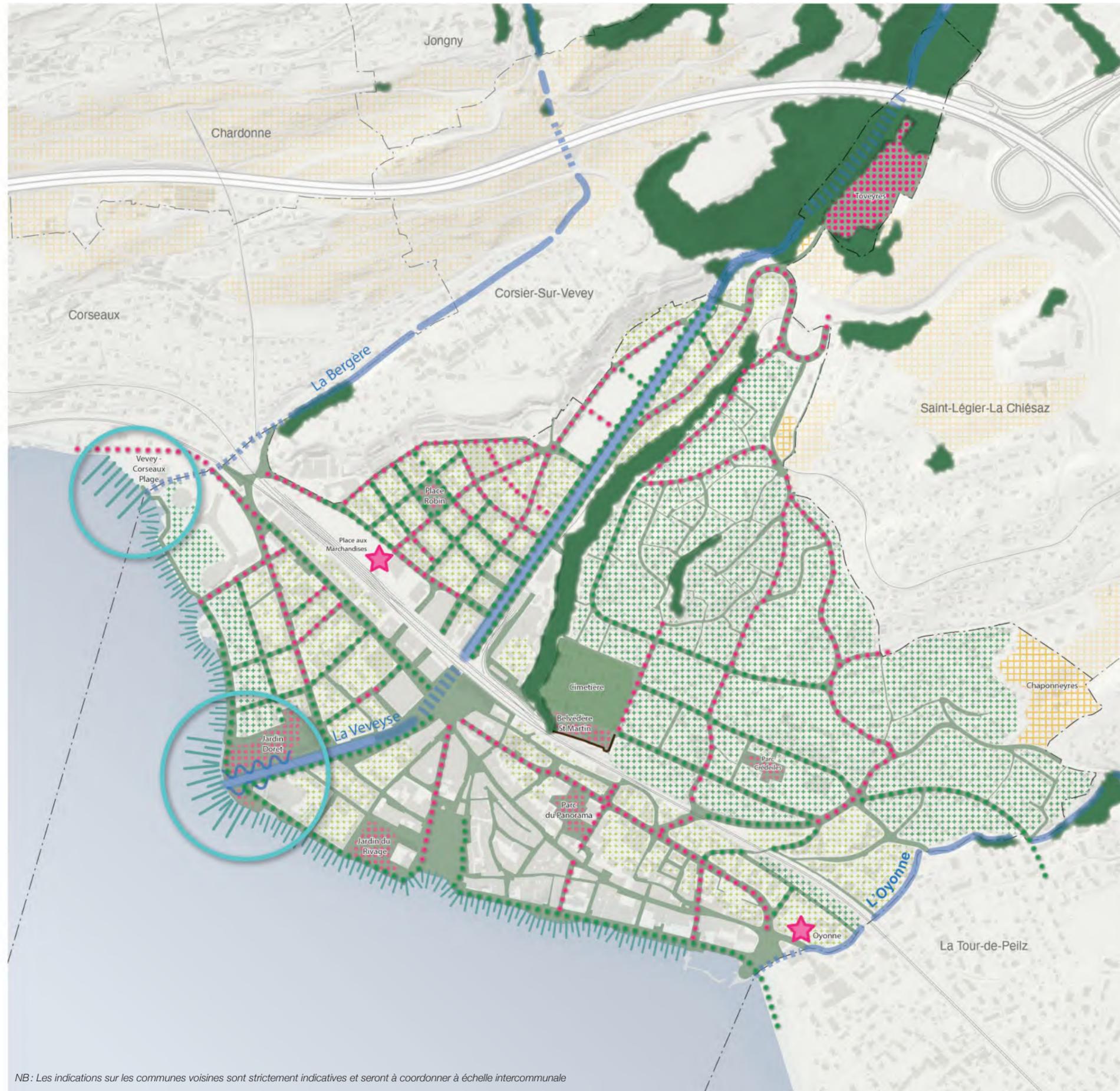
Réduction des nuisances à la source.

- Assainissement des principaux axes routiers
- Limitation des vitesses de circulation conformément aux objectifs en matière de mobilité

Mesures D6

- D6.1 Établir un plan de modération du trafic préservant des « zones calmes »
- D6.2 Poursuivre les mesures d'assainissement du bruit routier

S Mise en place à travers les Plans d'affectations (mesure A1.1)



NB: Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

Transition écologique

(objectifs environnement gris non explicités sur la présente carte)

Fonctions naturelles des unités paysagères

- Cours d'eau / évaluer le potentiel de revitalisation
- Cours d'eau enterré à remettre à ciel ouvert selon opportunités
- Fort potentiel de renaturation des rives aux embouchures
- Potentiel d'amélioration des rives du lac
- Aire forestière

Renforcement de la biodiversité et des fonctions régulatrices (eau, climat)

... au sein des espaces publics

- Sur l'ensemble du réseau d'espaces publics communaux
- En particulier sur les parcs existants
- Dans le cadre de l'aménagement de nouveaux espaces publics majeurs communaux
- Continuité végétale et arborée existante / à créer (non exhaustif, tous les espaces publics détiennent un potentiel)

... au sein des espaces privés

- Espace ouvert au sein des quartiers d'habitat collectif
- Espace ouvert au sein des quartiers d'habitat individuel ou intermédiaire

Pérennisation des grands espaces ouverts

- Espace agricole

E. Énergie



Enjeux

L'approvisionnement et la consommation d'énergie d'un territoire représentent un enjeu crucial, que ce soit en termes de dépendance vis-à-vis d'autres pays ou d'émission de gaz à effet de serre et de polluants aux conséquences néfastes sur notre environnement.

Le territoire veveysan dépend encore à hauteur de 91 % des énergies non renouvelables (majoritairement fossiles) pour ses besoins en chaleur. Une réduction de sa consommation et

un changement drastique des sources d'approvisionnement et des technologies de conversion doivent donc s'effectuer afin d'opérer la transition énergétique du territoire et ainsi assurer un avenir sûr et durable aux futures générations.

Il s'agit également de penser l'impact énergétique global et l'empreinte matérielle en amont de tout projet de construction et de rénovation, dans une compréhension holistique de notre impact écologique.



E1 DIMINUER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Amélioration énergétique des bâtiments

- Favorisation des bâtiments passifs ou à énergie positive lors des constructions et rénovations
- Amélioration et optimisation des installations existantes
- Sensibilisation des utilisatrices et utilisateurs des bâtiments aux bonnes pratiques en matière de consommations d'énergie

Conception bioclimatique des constructions

- Compréhension des contraintes et potentiels de l'environnement pour choisir l'emplacement, l'orientation et la forme bâtie optimum (selon les conditions d'ensoleillement local, les masques solaires, l'orientation des vents dominants, la végétation existante, etc.)
- Captation de la chaleur en hiver et protection en été à travers le juste dimensionnement des surfaces vitrées des façades et la conception de dispositifs d'ombrages
Maximisation des ouvertures en façade Sud associées à des protections solaires horizontales, limitation des surfaces vitrées orientées au Nord, etc.
- Conception architecturale permettant une ventilation et un rafraîchissement naturels des locaux
Logements traversants, juste répartition et dimensionnement des ouvertures, etc.
- Réflexion coordonnée entre la conception architecturale et le concept paysager pour améliorer le confort thermique
Plantation d'arbres à feuilles caduques protégeant les façades exposées au Sud, etc.
- Isolation de l'enveloppe du bâtiment et optimisation de la masse intérieure pour une meilleure stabilité thermique
- Incitation des propriétaires à simplifier les installations techniques et trouver des alternatives «low-tech» et mutualisées aux appareils électroménagers (étendages, garde-manger, etc.)



Développement de quartiers durables pour chaque nouveau projet d'importance

- Incitation des projets à adopter des labels reconnus (ex. SNBS-Quartier, Minergie-quartier, SEED)
- Mutualisation et mixité des sources de production d'énergie

Réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage

- Optimisation des apports d'éclairage naturel au moment de la conception architecturale
- Assainissement des dispositifs d'éclairage publics et privés

Mesures E1

S Intégrer dans les différents règlements communaux des exigences élevées en terme d'efficacité énergétique et de matériaux de construction durables lors de nouvelles constructions et de rénovation, dans les limites de compétences de la commune imposées par le canton et la confédération

E1.1 Faciliter, dans les limites des contraintes imposées par le canton et la confédération, les démarches administratives pour les propriétaires lors des projets de rénovation et de nouvelle construction à haute efficacité énergétique

E1.2 Instaurer un contrôle systématique et efficace des demandes de permis de construire et des chantiers afin de s'assurer l'adéquation des projets de rénovation et de construction avec les normes en vigueur

E1.3 Mettre à disposition des propriétaires/entreprises des subventions pour tout bilan/étude d'amélioration des bâtiments

E1.4 Mettre à disposition des propriétaires des subventions pour la réalisation de projets de rénovation et de nouvelle construction à haute efficacité énergétique et à hautes exigences en termes de matériaux durables, et communiquer également sur les autres programmes de soutiens financiers notamment cantonaux et fédéraux



- E1.5 Sensibiliser et apporter un support direct aux propriétaires pour les inciter à rénover et changer leur approvisionnement
- E1.6 Sensibiliser les utilisateurs/locataires aux mesures d'économie d'énergie
- E1.7 Élaborer et mettre en application un Concept directeur de l'éclairage public (iMagine) avec des objectifs d'économie énergétique ambitieux et une prise en compte des aspects liés à la pollution lumineuse
- E1.8 Maintenir un soutien financier du Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD) pour l'amélioration de l'éclairage public
- E1.9 Élaborer et mettre en vigueur un règlement sur les procédés de réclames intégrant des contraintes de réduction de la consommation d'électricité
- E1.10 Communiquer de manière transparente et précise sur la consommation d'énergie de la ville et sur ses rejets de GES
- E1.11 **Interdire les éclairages décoratifs des bâtiments**

E2 LIMITER L'ÉNERGIE GRISE ET L'EMPREINTE MATÉRIELLE DU PARC BÂTI

Établissement de pesées d'intérêts intégrant l'énergie grise pour choisir entre remplacement et rénovation d'un bâtiment

- Lors du développement d'une parcelle déjà bâtie, établissement d'une pesée d'intérêt intégrant le bilan énergétique global entre les scénarios démolition/reconstruction et rénovation/densification, pondéré par le potentiel de densification

Conception optimale des bâtiments, des espaces extérieurs et anticipations des cycles de vies des matériaux

- Réduction maximale des déplacements de terre (limitation des sous-sols, des remodelages de terrain et des murs de soutènement)
- Limitation globale de l'utilisation de matériaux par des formes compactes, une organisation efficace des surfaces et des mutualisations entre les fonctions
- Mise en place de structures constructives simples et rationnelles permettant une réversibilité de l'usage pour augmenter la durée d'utilisation du bâtiment et l'amortissement de l'énergie grise investie
- Facilitation de la rénovation par une séparation systématique des éléments de construction entre structure primaire, installations techniques et aménagements intérieurs (prévoir notamment des liaisons démontables entre les éléments) et anticiper le potentiel de réemploi des matériaux
- Intégration en amont des projets l'objectif de réduction d'impact écologique global (y.c. les implications financières et architecturales)
- Lors du développement des projets, incitation à l'utilisation de produits réutilisables, recyclés, biosourcés et locaux dans la mesure du possible
- Lors de projet de démolition, étude de la possibilité de revaloriser au maximum les matériaux disponibles. Pour ce faire, prise en compte de l'analyse du cycle de vie des matériaux

Mesures E2

S Intégrer dans les différents règlements communaux des exigences visant la limitation de l'énergie grise, dans les limites de compétences de la commune imposées par le canton et la confédération

- E2.1 En cas d'annonce de démolition d'un bâtiment, guider les propriétaires vers les plateformes permettant le réemploi des éléments de construction
- E2.2 Promouvoir auprès de l'agglomération et du canton des plateformes facilitant le réemploi des matériaux (inventaire et stockage)
- E2.3 Inciter les propriétaires à viser les labels de construction intégrant des cibles énergétiques, de type « Minergie ECO »



E3 AMÉLIORER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE RENOUVELABLE DES BESOINS EN CHALEUR DU TERRITOIRE



Extension du réseau thermique CAD-Gilamont

- Approvisionnement du réseau par des plaquettes forestières locales
- Valorisation des rejets de chaleur à proximité
- Implantation de nouvelles centrales de production de chaleur à partir de ressources renouvelables afin d'augmenter la capacité du réseau sur le long terme



Développement de réseaux thermiques à proximité du lac

- Approvisionnement des réseaux par des énergies renouvelables, principalement par l'eau du lac et des pompes à chaleur
- Identification et réservation de zones opportunes à proximité du lac pour l'implantation des stations de pompages d'eau du lac (STAP)
- Valorisation de la chaleur des eaux usées de la STEP si possible



Valorisation des réseaux thermiques existants à proximité ou développement de nouveaux réseaux spécifiques

- Pénétration des réseaux thermiques à proximité (CAD-Gilamont ou réseau thermique lié au lac)
- Valorisation de sources renouvelables localisées pour le développement de nouveaux réseaux spécifiques
- Identification et réservation de zones opportunes à proximité du lac pour l'implantation des stations de pompages d'eau du lac (STAP)
- Prise en compte des contraintes d'encombrement du sous-sol et des niveaux de température des bâtiments pour le choix du réseau à privilégier



Développement de petits réseaux thermiques de quartier en fonction des opportunités et de systèmes de production de chaleur individuels renouvelables

- Approvisionnement des réseaux par des énergies renouvelables, notamment par des sondes géothermiques

Pour tout bâtiment existant non adapté au raccordement à un des réseaux thermiques, ou pour toute nouvelle construction dans la zone du CAD-Gilamont, incitation à l'installation de système de production de chaleur individuels renouvelables

- Incitation à un approvisionnement renouvelable, par ordre de priorité :
 - Géothermie (sonde géothermique verticale [SGV] ou eaux souterraines) couplée à du solaire photovoltaïque
 - Aérothermie (pompe à chaleur air-eau ou air-air) couplée à du solaire photovoltaïque
 - Chaudières à bois individuelles
 - Substitution des énergies fossiles (mazout et gaz naturel) par du gaz renouvelable (ex. biogaz)
- Considération d'un appoint solaire thermique et stockage thermique dans tous les cas
- En zone sensible (p. ex. Vieille-Ville), intégration des dispositifs selon le contexte architectural et les contraintes patrimoniales en jeu

Mesures E3

S Rappel dans les règlements associés aux Plans d'affectations l'obligation cantonale de se raccorder aux réseaux thermiques alimentés majoritairement par des énergies renouvelables si aucune alternative individuelle majoritairement renouvelable n'est proposée, selon la LVLEne

S Intégrer dans les différents règlements communaux des exigences élevées en termes d'approvisionnement de chaleur à base renouvelable, dans les limites de compétences de la commune imposées par le canton et la confédération



- E3.1 Faciliter les démarches administratives pour les propriétaires lors des projets de remplacement de système de production de chaleur par un approvisionnement renouvelable, dans les limites des contraintes imposées par le canton et la confédération
- E3.2 Mettre à disposition des propriétaires des subventions pour les projets de remplacement de système de production de chaleur par un approvisionnement renouvelable et communiquer également sur les autres programmes de soutiens financiers notamment cantonaux et fédéraux
- E3.3 Sensibiliser et apporter un support aux propriétaires sur les possibilités de réduction d'impacts énergétiques et environnementaux par un approvisionnement en chaleur renouvelable
- E3.4 Mettre en place des conditions-cadres favorables au développement des réseaux thermiques dans les zones définies par le PDCom
- E3.5 Mettre en place des conditions-cadres nécessaires pour faciliter le regroupement de propriétaires pour le développement de systèmes de production de chaleur communs (réseau thermique de quartier) lorsqu'il n'y a pas de réseaux thermiques existants à proximité
- E3.6 Étudier, dans la zone Vieille-Ville, les possibilités de pénétration des réseaux thermiques existants ou le développement de nouveaux réseaux spécifiques alimentés par des énergies renouvelables
- E3.7 Soutenir les distributeurs/fournisseurs des réseaux thermiques pour augmenter les capacités de production et de distribution d'énergie renouvelable
- E3.8 Étudier le potentiel de géothermie moyenne/grande profondeur et les possibilités de valorisation future dans les réseaux thermiques
- E3.9 Mettre en place un dialogue entre les différents exploitants des réseaux énergétiques pour sécuriser l'approvisionnement et anticiper les productions des énergies renouvelables, et pour favoriser l'interopérabilité des réseaux
- E3.10 Soutenir les exploitants de réseaux thermiques dans l'identification, la localisation et l'implémentation des solutions de stockage thermique sur le territoire
- E3.11 Prélever une taxe sur la distribution d'énergie non renouvelable dans les limites légales imposées à la commune et réaffecter les recettes pour favoriser la distribution d'énergie renouvelable
- E3.12 Renforcer les collaborations intercommunales afin de mutualiser la réalisation de projets
- E3.13 Étudier l'opportunité des projets de récupération de chaleur des parkings souterrains

E4 PROMOUVOIR UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ET LOCALE



Incitation à la construction d'installations solaires photovoltaïques et à l'autoconsommation

- Maximisation de la surface couverte de panneaux photovoltaïques pour chaque projet
- Incitation des regroupements d'autoconsommateurs
- Promotion des centrales solaires participatives



Développement d'une centrale de turbinage des eaux de la Veveyse

- Facilitation des démarches d'implantation des projets
- Mise en valeur des projets de production d'énergie hydroélectrique par une communication adaptée

Mesures E4

- | | |
|---|--|
| S | Intégrer dans les différents règlements communaux des exigences élevées en termes de production d'électricité photovoltaïque et la création de micro-réseaux, dans les limites de compétences de la commune imposées par le canton et la confédération |
|---|--|

E4.1	Faciliter les démarches administratives pour les propriétaires lors des projets de construction d'installations solaires photovoltaïques, dans les limites des contraintes imposées par le canton et la confédération
E4.2	Mettre à disposition des propriétaires des subventions pour les projets de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire et la création de regroupement d'autoconsommateurs
E4.3	Communiquer proactivement aux propriétaires les opportunités de construction d'installations photovoltaïques et les soutenir dans leurs démarches
E4.4	Soutenir la création de coopératives solaires citoyennes participatives pour la construction de centrales photovoltaïques en mettant à disposition les toits des bâtiments publics
E4.5	Délimiter les zones propices aux regroupements d'autoconsommateurs (micro-réseaux) et les communiquer
E4.6	Utiliser les réseaux d'eau pour la production d'électricité
E4.7	Soutenir les fournisseurs d'électricité dans le maintien d'un approvisionnement 100 % renouvelable et local

E5 JOUER UN RÔLE D'EXEMPLARITÉ EN TANT QUE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE

Traitement des projets de la Ville avec les plus hautes exigences en termes d'efficacité énergétique et de production/consommation d'énergie renouvelable

- Rénovation exemplaire des bâtiments de la Ville
- Approvisionnement des bâtiments de la Ville par des énergies renouvelables et locales
- Construction de nouvelles centrales photovoltaïques, encouragement de l'auto-consommation et couplage avec la végétalisation de toiture
- Optimisation de la régulation des bâtiments de la Ville afin d'en réduire la consommation
- Réalisation de projets pilotes permettant de concilier la protection patrimoniale et l'installation de panneaux solaires
- Communication sur ces projets exemplaires

Mesures E5

S	Les mesures spécifiques liées au patrimoine bâti propriété de la Commune sont traitées dans le Plan climat
---	--



Énergie

Approvisionnement énergétique privilégié pour les besoins de chaleur

-  Réseau thermique CAD-Gilamont
-  Nouveaux réseaux thermiques
-  Potentielle extension des réseaux thermiques existants ou nouveaux réseaux spécifiques
-  Systèmes de production de chaleur individuels renouvelables (géothermie/aérothermie + solaire thermique), et réseaux thermiques de quartier si opportunité

Pour tout bâtiment existant non adapté au raccordement à un des réseaux thermiques, ou pour toute nouvelle construction dans la zone du CAD-Gilamont, système de production de chaleur individuel renouvelable

Source d'énergie électrique

-  Turbinage des eaux de la Veveysse
-  Solaire photovoltaïque sur tous les bâtiments et infrastructures (sous réserve de mesures spécifiques de protection patrimoniale)

Autre

-  Projets incités à viser l'exemplarité énergétique (sur base des projets connus - non exhaustif) Réseau thermique de quartier potentiel.

